



Pré état daté état daté

Par miclego

Mon notaire a demandé un pré état daté au syndic pour la promesse de vente, facturé 204?. Le contrat de syndic affiche un coût de 480? pour l'état daté. Mon notaire me dit que ces 2 sommes seront prélevées sur le prix de vente. Ne s'agit-il pas d'une double facturation?